



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2022-301

PUBLIÉ LE 26 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes / Secrétariat Général

84-2022-12-26-00001 - ARRÊTÉ n° DREAL-SG-2022-124 portant subdélégation de signature en matière d attributions générales aux agents de la direction régionale de l environnement, de l aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes (5 pages) Page 3

84-2022-12-26-00003 - ARRÊTÉ n° DREAL-SG-2022-126 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale de l environnement, de l aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes en matière de responsable de budgets opérationnels de programme et de responsable d unité opérationnelle pour l ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l État (11 pages) Page 8

84-2022-12-26-00002 - ARRÊTÉ n° DREAL-SG-2022-125 portant subdélégation de signature en matière de commandes publiques aux agents de la direction régionale de l environnement, de l aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes (14 pages) Page 19



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Lyon, le 26 décembre 2022

ARRÊTÉ n° DREAL-SG-2022-124

**PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES
AUX AGENTS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

**Le directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de la région
Auvergne-Rhône-Alpes,**

- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- VU** le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;
- VU** le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2016-20 du 04 janvier 2016 du préfet de région, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- VU** l'arrêté ministériel TREK2010165A du 22 avril 2020, portant nomination de Monsieur Jean-Philippe DENEUVY, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en tant que directeur régional de l'environnement, de l'aménagement, et du logement pour la région Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 18 mai 2020 ;
- VU** l'arrêté n° 2022-380 du 21 décembre 2022 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, portant délégation de signature en matière d'attributions générales à Monsieur Jean-Philippe DENEUVY, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'ensemble des actes, décisions et documents visés dans la section I « Compétence d'administration générale » de l'arrêté préfectoral n°2022-380 du 21 décembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe DENEUVY, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

à savoir :

- tous les actes de gestion interne à sa direction,
- tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances, dans le cadre des missions relevant de la DREAL,

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	TANAYS	Eric	DIR	/
M.	BORREL	Didier	DIR	/
M.	PAPOUIN	Matthieu	DIR	/
Mme	RONDREUX	Estelle	DIR	/

ARTICLE 2 : EXCLUSIONS

Sont exclues de la subdélégation consentie à l'article 1 du présent arrêté :

- les arrêtés de subvention et les conventions de financement (titre 6) liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics dont le montant dépasse le seuil de 5 000 €. Pour les décisions inférieures à 5 000 € un bilan annuel des décisions prises est présenté au préfet de région ;
- la constitution et la composition des comités, commissions et missions d'enquête institués par des textes législatifs ou réglementaires ;
- les décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation) ;
- les arrêtés réglementaires de portée générale ;
- les correspondances et décisions adressées aux ministres, secrétaires d'État, parlementaires en exercice et préfets de département, aux présidents du conseil régional, des conseils généraux et des communautés d'agglomération ;
- les courriers et décisions adressés à l'attention personnelle des élus ;
- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique, de déclaration d'utilité publique, de cessibilité ;
- les requêtes, déférés, mémoires hors référés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions.

Sont exclues de la subdélégation consentie dans le présent arrêté :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- en cas de demande de passer outre le refus de visa du contrôleur budgétaire, la lettre de saisine du ministre concerné ;
- en cas d'avis préalable défavorable, la décision de l'ordonnateur informant le contrôleur budgétaire des motifs de ne pas se conformer à l'avis donné ;
- les décisions financières relevant du titre 6 d'un montant égal ou supérieur à 150 000 €, concernant les associations, les entreprises ou les personnes physiques.

ARTICLE 3 :

Dans les limites de leurs attributions fonctionnelles et territoriales et de leurs domaines de compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL),

pour l'ensemble des actes, décisions et documents définis à l'article 1,

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
M.	CONTE	Olivier	PRNH	PRNB	
Mme	BAILLY	Anaïs	CIDDAE	/	
Mme	LIBERT	Christophe	CIDDAE	/	
M.	PIGOT	David	CIDDAE	/	
Mme	ARNAULT	Marie-Céline	CPPC	/	
M.	DIOT	Aymeric	CPPC	/	
Mme	DUGOUAT	Aline	CPPC	/	
Mme	ASSEMAT	Maëwa	DIR	COM	
M.	PAGNON	Stéphane	DIR	DZC	
Mme	MARNET	Christelle	DIR	DZC	
M.	GARDETTE	Guillaume	DIR	MJ	
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/	
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PACH	
Mme	DAYET	Laurence	EHN	/	
Mme	MATHONNET	Sabine	HCVD	/	Jusqu'au 01/02/2023
M.	BOUDARD	Arnaud	HCVD	/	
M.	TIBI	Vincent	HCVD	GPLC	
M.	GRAVIER	Fabrice	MAP	/	
Mme	ARNAULT	Marie-Céline	PARHR	/	
M.	DIOT	Aymeric	PARHR	/	
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/	
M.	PERROT	Étienne	PRICAE	/	
Mme	CARRIÉ	Nicole	PRNH	/	
M.	FELIX	Denis	PRNH	/	
M.	ROBACHE	Antoine	PRNH	OH	
M.	GAUTHERON	Alain	PRNH	PHPAN	
M.	VALANTIN	Pierre-Yves	PRNH	PHPCGD	
Mme	ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	/	
Mme	PIERRE	Cendrine	RCTV	/	
M.	CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/	
M.	LAHACHE	Thierry	SG	/	
M.	DENNI	Nicolas	UD A	/	
M.	RICHARD	Olivier	UD A	/	
M.	GABET	Bruno	UD I	/	
M.	PIEYRE	Mathias	UD I	/	
Mme	SCHRIQUI	Cécile	UD I	/	
M.	VALLAT	Boris	UD I	/	
M.	DUREL	Jean-Yves	UD R	/	
M.	BARBERO	Alexandre	UD R	RT	
Mme	ESCOFFIER	Magalie	UD R	SSDAS	
Mme	MARTIN	Vanessa	UD R	TESSP	
M.	CHAZOT	Fabrice	UID CAP	/	

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
M.	LABELLE	Lionel	UID CAP	/	
Mme	POUTOU	Estelle	UID CAP	/	
M.	SIMON	Philippe	UID CAP	/	
Mme	DAUJAN	Céline	UID DA	/	
Mme	SEGERAL	Pauline	UID DA	/	
Mme	JORSIN-CHAZEAU	Anne-Laure	UID DS	/	
Mme	MONTERO	Céline	UID DS	/	
M.	SCALIA	Jean-Pierre	UID DS	/	
M.	PERRIN	Guillaume	UID LHL	/	
M.	POLGE	Christophe	UID LHL	/	

ARTICLE 4 :

Concernant les sujets particuliers définis dans les sous-articles suivants, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles et territoriales et de leurs domaines de compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL),

en sus des agents désignés à l'article 3, subdélégation de signature est donnée à :

4.1 – Acquisitions foncières et expropriation

Dispositions particulières au domaine des acquisitions foncières et expropriation au titre « de la voirie nationale et des opérations dont l'État est le maître d'ouvrage, y compris les autoroutes et voies express » :

4.2 – Contrôle et réglementation des transports

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	BARNIER	Françoise	RCTV	/
M.	BUSSIERE	Michel	RCTV	CRSE
M.	FOURNEUVE	Patrick	RCTV	CRSE
Mme	GINESTE	Sophie	RCTV	CRSE
Mme	LAURENT-BROUTY	Myriam	RCTV	CRSE
M.	CLAVEL	Robert	RCTV	CRSE
Mme	MERARD	Sylviane	RCTV	CRSE
Mme	MOUTTET	Laurence	RCTV	CRSE
Mme	TAVARD	Jocelyne	RCTV	CRSE
Mme	LAGARDE	Cosette	RCTV	CRSO
Mme	LETOFFET	Murielle	RCTV	CRSO
Mme	ROUGANNE	Béatrice	RCTV	CRSO
M.	BOUILLOUX	Christophe	RCTV	VEH

4.3 – Prévention et adaptation aux changements climatiques, énergie

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	PHILIBERT	Cécile	PRICAE	CAE
M.	FORQUIN	Jean-Jacques	PRICAE	CAE

4.4 – Autorité environnementale

Décisions après examen au cas par cas qui ne soumettent pas à évaluation environnementale, en application du R.122-3 du code de l'environnement.

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	FAUCON	Mireille	CIDDAE	AE
Mme	TREVE-THOMAS	Isabelle	CIDDAE	AE

4.5 – Actes de gestion de ressources humaines et de la formation

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	BOUTORINE	Stéphane	SG	RH
Mme	MATIGNON	Barbara	SG	RH
Mme	BRUNET	Magali	SG	RH
Mme	COCQUEL	Béatrice	SG	RH
Mme	RENEVIER	Clémentine	SG	RH

4.6 – Actes de ressources humaines pour la zone de gouvernance

Dans les limites de leurs attributions fonctionnelles en matière de ressources humaines pour la zone de gouvernance et dans leurs domaines de compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), pour l'ensemble des actes, décisions et documents.

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	TRONCY	Vincent	PARHR	GAPR
Mme	DONDEZ	Nadège	PARHR	GAPR

4.7 – Actes relevant de la mission Archives

Bordereaux de versement ou d'élimination d'archives à destination des archives départementales et procès-verbaux de transferts définitif d'archives aux SGCD (Secrétariat général commun départemental), DDT (Direction départementale des Territoires) et DIR (Direction interdépartementale des routes).

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	ROBIN	François-Xavier	CIDDAE	COS

ARTICLE 5 :

L'arrêté n° DREAL-SG-2022-112 du 07 novembre 2022 portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est abrogé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le préfet, par délégation
Le directeur régional
de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Signé

Jean-Philippe DENEUVY



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Lyon, le 26 décembre 2022

ARRÊTÉ n° DREAL-SG-2022-126

PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN MATIÈRE DE RESPONSABLE DE BUDGETS OPÉRATIONNELS DE PROGRAMME ET DE RESPONSABLE D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES DÉPENSES ET DES RECETTES IMPUTÉES SUR LE BUDGET DE L'ÉTAT

**Le directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de la région
Auvergne-Rhône-Alpes,**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;
- VU** le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions de directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- VU** l'arrêté n°2016-20 du 04 janvier 2016 du préfet de région, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;
- VU** l'arrêté ministériel TREK2010165A du 22 avril 2020, portant nomination de Monsieur Jean - Philippe DENEUVY, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en tant que directeur régional de l'environnement, de l'aménagement, et du logement pour la région Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 18 mai 2020 ;
- VU** l'arrêté n° 2022-380 du 21 décembre 2022 du préfet de région, portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe DENEUVY ;

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Adresse postale : 69 453 LYON CEDEX 06
Standard : 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

1/11

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'ensemble des actes, décisions et documents visés dans l'arrêté préfectoral n° 2022-380 du 21 décembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe DENEUVY, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

à savoir :

- tous les actes de gestion interne à sa direction,
- tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances, dans le cadre des missions relevant de la DREAL,

à l'exception des actes relatifs à la prescription quadriennale des créances de l'État ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	
M.	TANAYS	Eric	DIR	/	
M.	BORREL	Didier	DIR	/	
M.	PAPOUIN	Matthieu	DIR	/	
Mme	RONDREUX	Estelle	DIR	/	

ARTICLE 2 : EXCLUSIONS

Sont exclues de la subdélégation consentie dans le présent arrêté :

- les arrêtés de subvention et les conventions de financement (titre 6) liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics dont le montant dépasse le seuil de 5 000 €. Pour les décisions inférieures à 5 000 € un bilan annuel des décisions prises est présenté au préfet de région ;
- la constitution et la composition des comités, commissions et missions d'enquête institués par des textes législatifs ou réglementaires ;
- les décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation) ;
- les arrêtés réglementaires de portée générale ;
- les correspondances et décisions adressées aux ministres, secrétaires d'État, parlementaires en exercice et préfets de département, aux présidents du conseil régional, des conseils généraux et des communautés d'agglomération ;
- les courriers et décisions adressés à l'attention personnelle des élus ;
- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique, de déclaration d'utilité publique, de cessibilité ;
- les requêtes, déférés, mémoires hors référés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions.
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- en cas de demande de passer outre le refus de visa du contrôleur budgétaire, la lettre de saisine du ministre concerné ;
- en cas d'avis préalable défavorable, la décision de l'ordonnateur informant le contrôleur budgétaire des motifs de ne pas se conformer à l'avis donné ;
- les décisions financières relevant du titre 6 d'un montant égal ou supérieur à 150 000 €, concernant les associations, les entreprises ou les personnes physiques.

ARTICLE 3 : COMPÉTENCE DE RESPONSABLE DE BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME (BOP) DÉLÉGUÉ

3.1 –

En qualité de **responsable de budget opérationnel de programme** délégué des BOP régionaux suivants :

- 113 : Paysage, eau et biodiversité ;
- 135 : Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
- 135 : Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat – Relance Auvergne-Rhône-Alpes ;
- 181 BOP de bassin : Prévention des risques ;
- 181 BOP région : Prévention des risques ;
- 203 : Infrastructures et services de transports ;

à l'effet de :

- recevoir les crédits relevant des BOP précités ;
- répartir les crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution financière conformément au schéma d'organisation financière ;
- procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services et entre les actions ou sous-actions des BOP ;

subdélégation est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	ARNAULT	Marie-Céline	PARHR	/
M.	DIOT	Aymeric	PARHR	/
M.	EDDAGNI	Rachid	PARHR	PAPR
Mme	MASSON	Karine	PARHR	PAPR
M.	RANDRIANARIVELO	Tiana	PARHR	PAPR
Mme	TRIVI	Estelle	PARHR	PAPR

3.2 – RELATIF À UN PROGRAMME

En tant que « pilote de BOP », par programme, pour l'exercice de la compétence de responsable des budgets opérationnels de programmes régionaux,

à l'effet de :

- répartir entre les UO les crédits du programme concerné ;

subdélégation est donnée à :

3.2.1 – pour le programme 113 « paysage, eau et biodiversité » (PEB) :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
Mme	DAYET	Laurence	EHN	/
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PEH
M.	RICHARD	Olivier	EHN	PN

3.2.2 – pour le programme 135 « urbanisme, territoire, amélioration de l’habitat » (UTAH) :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	MATHONNET	Sabine	HCVD	/	Jusqu’au 01/02/2023
M.	BOUDARD	Arnaud	HCVD	/	
M.	TIBI	Vincent	HCVD	GPLC	
M.	BECCAVIN	Jérôme	HCVD	PPBVD	
Mme	BOSC	Lydie	HCVD	PPPSL	

3.2.3 – pour le programme 135 « urbanisme, territoires et amélioration de l’habitat » – Relance Auvergne-Rhône-Alpes :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	MATHONNET	Sabine	HCVD	/	Jusqu’au 01/02/2023
M.	BOUDARD	Arnaud	HCVD	/	
M.	TIBI	Vincent	HCVD	GPLC	
M.	BECCAVIN	Jérôme	HCVD	PPBVD	
Mme	BOSC	Lydie	HCVD	PPPSL	

3.2.4 – pour le programme 181 « prévention des risques » bassin (PR) :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	CONTE	Olivier	BRMPR	/
Mme	CARRIÉ	Nicole	PRNH	/
M.	FELIX	Denis	PRNH	/

3.2.5 – pour le programme 181 « prévention des risques » régional (PR) :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	CONTE	Olivier	BRMPR	/
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/
M.	PERROT	Étienne	PRICAE	/
Mme	CARRIÉ	Nicole	PRNH	/
M.	FELIX	Denis	PRNH	/
M.	BOSSUAT	Jean-François	BARPI	/
M.	PERCHE	Vincent	BARPI	/

3.2.6 – pour le programme 203 « infrastructures et services de transport » (IST) :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	GRAVIER	Fabrice	MAP	/
Mme	SAUVAGET	Stéphanie	MAP	OE
Mme	REVOL	Maryline	MAP	OE
M.	MURRU	Olivier	MAP	OML
M.	EL HAGE	Abdallah	MAP	OML
M.	GRANET	François	MAP	OO
M.	SEPTAUBRE	Eric	MAP	OO

ARTICLE 4 : COMPÉTENCE DE RESPONSABLE D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE (UO) ET DE CENTRE DE COÛT

4.1 – EN QUALITÉ DE RESPONSABLE D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE

En qualité de **responsable d'unité opérationnelle**,
à l'effet de signer :

- les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les budgets opérationnels de programme suivants :
 - 113 : Paysage, eau et biodiversité ;
 - 135 : Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
 - 135 : Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat – Relance Auvergne-Rhône-Alpes ;
 - 159 : Expertise information géographique et météorologie ;
 - 174 : Énergies, climat et après-mines ;
 - 181 BOP de bassin : Prévention des risques ;
 - 181 BOP région : Prévention des risques ;
 - 203 : Infrastructures et services de transports ;
 - 216 : Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur - CPRH Pilotage des ressources humaines ;
 - 217 : Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ;

subdélégation est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	ARNAULT	Marie-Céline	PARHR	/
M.	DIOT	Aymeric	PARHR	/

4.2 –

À l'effet de signer :

- les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur le budget opérationnel du programme concerné :

subdélégation est donnée à :

4.2.1 – pour le programme n°113 : Paysage, eau et biodiversité ;

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
Mme	DAYET	Laurence	EHN	/

4.2.2 – pour le programme 135 « urbanisme, territoire, amélioration de l'habitat » (UTAH) :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	MATHONNET	Sabine	HCVD	/	Jusqu'au 01/02/2023
M.	BOUDARD	Arnaud	HCVD	/	
M.	TIBI	Vincent	HCVD	GPLC	
M.	BECCAVIN	Jérôme	HCVD	PPBVD	
Mme	BOSC	Lydie	HCVD	PPPSL	

4.2.3 – pour le programme 135 « urbanisme, territoires et amélioration de l’habitat » – Relance Auvergne-Rhône-Alpes :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	MATHONNET	Sabine	HCVD	/	Jusqu’au 01/02/2023
M.	BOUDARD	Arnaud	HCVD	/	
M.	TIBI	Vincent	HCVD	GPLC	
M.	BECCAVIN	Jérôme	HCVD	PPBVD	
Mme	BOSC	Lydie	HCVD	PPPSL	

4.2.4 – pour le programme 159 « Expertise d’information géographique et météorologie » :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	BAILLY	Anaïs	CIDDAE	/
M.	PIGOT	David	CIDDAE	/

4.2.5 – pour le programme 174 « Énergies, climat et après-mines » ;

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/
M.	PERROT	Étienne	PRICAE	/
Mme	PIERRE	Cendrine	RCTV	
Mme	ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	
Mme	LETOFFET	Murielle	RCTV	CRSO
M.	CLAVEL	Robert	RCTV	CRSE
Mme	LAURENT-BROUTY	Myriam	RCTV	CRSE
M.	BOUILLOUX	Christophe	RCTV	VEH

4.2.6 – pour le programme 181 « prévention des risques » bassin (PR) :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	CARRIÉ	Nicole	PRNH	/	
M.	FELIX	Denis	PRNH	/	
M.	CONTE	Olivier	BRMPR	/	

4.2.7 – pour le programme 181 « prévention des risques » régional (PR) :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/	
M.	PERROT	Étienne	PRICAE	/	
Mme	CARRIÉ	Nicole	PRNH	/	
M.	FELIX	Denis	PRNH	/	
M.	CONTE	Olivier	BRMPR	/	
M.	BOSSUAT	Jean-François	BARPI	/	
M.	PERCHE	Vincent	BARPI	/	

4.2.8 – pour le programme 203 « infrastructures et services de transport » (IST) :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	GRAVIER	Fabrice	MAP	/
Mme	SAUVAGET	Stéphanie	MAP	OE
Mme	REVOL	Maryline	MAP	OE
M.	MURRU	Olivier	MAP	OML

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	EL HAGE	Abdallah	MAP	OML
M.	GRANET	François	MAP	OO
M.	SEPTAUBRE	Eric	MAP	OO
Mme	PIERRE	Cendrine	RCTV	/
Mme	ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	/
Mme	LETOFFET	Murielle	RCTV	CRSO
Mme	LAURENT-BROUTY	Myriam	RCTV	CRSE
M.	CLAVEL	Robert	RCTV	CRSE
M.	BOUILLOUX	Christophe	RCTV	VEH

4.2.9 – pour le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
M.	LAHACHE	Thierry	SG	/

4.2.10 – pour le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
M.	LAHACHE	Thierry	SG	/

4.2.11 – pour le programme n°354 « Administration territoriale de l'État » – action 5 :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	BOSSUAT	Jean-François	BARPI	/
M.	PERCHE	Vincent	BARPI	/
Mme	ASSEMAT	Maëwa	COM	/
M.	GARDETTE	Guillaume	DIR	MJ
M.	PAGNON	Stéphane	DZC	/
Mme	MARNET	Christelle	DZC	/
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PE
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
Mme	DAYET	Laurence	EHN	/
M.	ROBACHE	Antoine	PRNH	OH
M.	RICHARD	Olivier	UD 01	/
M.	PIEYRE	Mathias	UD 38	/
M.	DUREL	Jean-Yves	UD 69	/
M.	LABELLE	Lionel	UID 03-15-63	/
Mme	DAUJAN	Céline	UID 07-26	/
M.	POLGE	Christophe	UID 42-43	/
Mme	JORSIN-CHAZEAU	Anne-Laure	UID 73-74	/
Mme	CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
M.	LAHACHE	Thierry	SG	/

4.2.12 – pour le programme 0362-TECO « Transition écologique » :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
Mme	DAYET	Laurence	EHN	

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	GRAVIER	Fabrice	MAP	/
Mme	CARRIÉ	Nicole	PRNH	/
M.	FELIX	Denis	PRNH	/

ARTICLE 5 : COMPÉTENCE DE CENTRE DE COÛTS

5.1 –

À l'effet de :

- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État imputées sur le budget opérationnel régional concerné :

subdélégation est donnée à :

5.1.1 – pour le programme n°354 « administration territoriale de l'État » – action 6 :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
M.	LAHACHE	Thierry	SG	/

5.1.2 – pour le compte d'affectation spéciale (CAS) 723 « Opérations immobilières déconcentrées » :

À l'effet de :

- à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur le BOP national concerné ;

subdélégation est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/	
M.	LAHACHE	Thierry	SG	/	

5.1.3 – pour le programme 362 « Écologie » – action 01 « Rénovation énergétique »

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme.	CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
M.	LAHACHE	Thierry	SG	/
Mme	JAILLON	Audrey	SG	LI
M.	SALMON	Jean-François	SG	LI

5.1.4 – pour le programme 363 « compétitivité » – action 4 « Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes »

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme.	CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
M.	LAHACHE	Thierry	SG	/
Mme	ALBERTI	Anaïs	SG	TI
M.	FARGEIX	Médéric	SG	TI

ARTICLE 6 : PAYE

À l'effet de signer :

- les pièces justificatives à la rémunération des agents et l'état liquidatif mensuel des mouvements de paye

subdélégation est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	BORREL	Didier	DIR	/
Mme	RONDREUX	Estelle	DIR	/
M.	TANAYS	Eric	DIR	/
Mme	ARNAULT	Marie-Céline	PARHR	/
M.	DIOT	Aymeric	PARHR	/
Mme	BERNARD	Laëtitia	PARHR	GAPR
Mme	BURTIN	Valérie	PARHR	GAPR
Mme	DONDEZ	Nadège	PARHR	GAPR
M.	MOLINIER	Sébastien	PARHR	GAPR
Mme	RIVIÈRE VANROKEGHEM	Carole	PARHR	GAPR
Mme	TRONCY	Vincent	PARHR	GAPR
Mme	VEILLAT	Stéphanie	PARHR	GAPR

ARTICLE 7 : CHORUS

Des délégations de signature et habilitation sont accordées aux agents, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour l'utilisation du progiciel CHORUS, des logiciels CHORUS Formulaire et CHORUS-DT et l'utilisation des cartes achat.

Une décision spécifique du directeur liste les habilitations et délégations valant validation dans ces logiciels ou outils financiers. Ce document nominatif interne, régulièrement mis à jour, ne fait pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la région Auvergne Rhône-Alpes.

ARTICLE 8 : SUBVENTIONS

Dans le périmètre de leurs domaines d'activités respectifs,
à l'effet de :

- procéder à l'ordonnancement secondaire relatif à l'attribution et au paiement des subventions,

subdélégation de signature est donnée à :

8.1 – POUR LES MONTANTS INFÉRIEURS À 150 000 €

Pour les arrêtés et les conventions attributifs, cette subdélégation est limitée aux subventions pour lesquelles le montant de la participation de l'État est inférieur à 150 000 € pour les subventions d'investissement et pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marché publics :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
M.	CONTE	Olivier	BRMPR	/	
Mme	BAILLY	Anaïs	CIDDAE	/	
M.	LIBERT	Christophe	CIDDAE	/	
M.	PIGOT	David	CIDDAE	/	
M.	BORREL	Didier	DIR	/	
Mme	RONDREUX	Estelle	DIR	/	

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
M.	TANAYS	Eric	DIR	/	
Mme	ASSEMAT	Maëwa	DIR	COM	
M.	PAGNON	Stéphane	DZC	/	
Mme	MARNET	Christelle	DZC	/	
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/	
Mme	DAYET	Laurence	EHN	/	
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN		
Mme	MATHONNET	Sabine	HCVD	/	Jusqu'au 01/02/2023
M.	BOUDARD	Arnaud	HCVD	/	
M.	TIBI	Vincent	HCVD	GPLC	
M.	BECCAVIN	Jérôme	HCVD	PPBVD	
Mme	BOSC	Lydie	HCVD	PPPSL	
M.	GRAVIER	Fabrice	MAP	/	
Mme	SAUVAGET	Stéphanie	MAP	OE	
Mme	REVOL	Maryline	MAP	OE	
M.	MURRU	Olivier	MAP	OML	
M.	EL HAGE	Abdallah	MAP	OML	
M.	GRANET	François	MAP	OO	
M.	SEPTAUBRE	Eric	MAP	OO	
M.	BALLET-BAZ	Christophe	MAP	SA	
Mme	EVELLIN MONTAGNE	Carole	MAP	SA	
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/	
M.	PERROT	Étienne	PRICAE	/	
Mme	CARRIÉ	Nicole	PRNH	/	
M.	FELIX	Denis	PRNH	/	
M.	ROBACHE	Antoine	PRNH	OH	
Mme	ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	/	
Mme	PIERRE	Cendrine	RCTV	/	
Mme	CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	†	
M.	LAHACHE	Thierry	SG	/	
M.	RICHARD	Olivier	UD A	/	
M.	LABELLE	Lionel	UD CAP	/	
Mme	DAUJAN	Céline	UID DA	/	
M.	PIEYRE	Mathias	UD I	/	
M.	DUREL	Jean-Yves	UD R	/	
Mme	JORSIN-CHAZEAU	Anne-Laure	UID DS	/	
M.	POLGE	Christophe	UID LHL	/	

8.2 – POUR LES MONTANTS INFÉRIEURS À 50 000 €

Pour les arrêtés et les conventions attributifs, cette subdélégation est limitée aux subventions pour lesquelles le montant de la participation de l'État est inférieur à 50 000 € :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
M.	FRANCON	Denis	CIDDAE	SeDD	
Mme	SOUTOUL	Fanny	CIDDAE	SeDD	À compter du 01/12/2022
Mme	GENIN	Brigitte	EHN	PE	Jusqu'au 31/12/2022
Mme	PAGLIARI-THIBERT	Carine	EHN	PME	
M.	RICHARD	Olivier	EHN	PN	
M.	PITRAT	Didier	EHN	DB	

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
M.	CHEGRANI	Patrick	EHN	PE	
Mme	LONJARET	Emmanuelle	EHN	PE	À compter du 01/12/2022
M.	GUIMONT	Ghilsaine	PRICAE	/	
Mme	PHILIBERT	Cécile	PRICAE	CAE	
M.	FORQUIN	Jean-Jacques	PRICAE	CAE	
Mme	ARAMA	Pauline	PRICAE	P4S	
Mme	CHRISTOPHE	Carole	PRICAE	P4S	

ARTICLE 9 :

L'arrêté n°DREAL-SG-2022-118 du 17 novembre 2022 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, pour les compétences en matière de responsable de budgets opérationnels de programme et de responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État, est abrogé.

ARTICLE 10 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 11 :

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur régional
de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Signé

Jean-Philippe DENEUVY



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Lyon, le 26 décembre 2022

ARRÊTÉ n°DREAL-SG-2022-125

**PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE COMMANDES PUBLIQUES
AUX AGENTS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

**Le directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de la région
Auvergne-Rhône-Alpes,**

- VU** le code de la commande publique ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- VU** le décret n° 2019-1594 du 31 mars 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;
- VU** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;
- VU** l'arrêté du préfet de région n°2016-20 du 04 janvier 2016 du préfet de région, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 avril 2020, portant nomination de Monsieur Jean-Philippe DENEUVY, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en tant que directeur régional de l'environnement, de l'aménagement, et du logement pour la région Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 18 mai 2020 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2022-380 du 21 décembre 2022 du préfet de région, portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe DENEUVY pour les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics ;

ARRÊTE

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Adresse postale : 69 453 LYON CEDEX 06
Standard : 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

1/14

ARTICLE 1 :

Pour l'ensemble des actes, décisions et documents visés dans l'arrêté préfectoral n°2022-380 du 21 décembre 2022, portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe DENEUVY pour les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics,

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	TANAYS	Eric	DIR	/
M.	BORREL	Didier	DIR	/
M.	PAPOUIN	Matthieu	DIR	/
Mme	RONDREUX	Estelle	DIR	/

ARTICLE 2 : LIMITES DE DÉLÉGATION

L'ensemble des délégations consenti dans le présent arrêté sont accordées dans les limites fixés par l'arrêté préfectoral n°2022-380 du 21 décembre 2022 sus-visé, appelé ci-après :

- Une autorisation préalable du préfet de région est nécessaire, avant signature des actes d'engagement des marchés publics dont le montant :
 - est égal ou supérieur à 500 000 € TTC (soit 416 666,66 € HT) pour les marchés de travaux,
 - est égal ou supérieur à 172 800 € TTC (soit 144 000 € HT) pour les marchés de fournitures et de services.
- Une autorisation préalable du préfet est nécessaire, avant signature des modifications en cours d'exécution (avenants) qui augmentent d'un montant égal ou supérieur à 20 % le montant du marché initial, pour les marchés visés au premier alinéa.

ARTICLE 3 :

Dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et de leurs domaines de compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), **subdélégation de signature est accordée** selon les conditions fixées aux articles suivants.

ARTICLE 4 : CONCERNANT LES AVIS CONFORMES DU RESPONSABLE MINISTÉRIEL DES ACHATS

Pour les demandes d'avis conformes du Responsable ministériel des achats,

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	GRANET	François	MAP	/
M.	GRAVIER	Fabrice	MAP	/
M.	MURRU	Olivier	MAP	E
Mme	REVOL	Maryline	MAP	ML
M.	EL HAGE	Abdallah	MAP	OML
Mme	SAUVAGET	Stéphanie	MAP	OO
M.	SEPTAUBRE	Eric	MAP	OO

ARTICLE 5 : CONCERNANT LA PASSATION DE MARCHÉ

Pour les actes et pièces relatifs à la passation des marchés suivants, subdélégation de signature est donnée à :

5.1 – Pour les marchés et accords-cadres de travaux

5.1.1 – pour tout montant

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	GRAVIER	Fabrice	MAP	/

5.1.2 – dont le montant est strictement inférieur à 416 666,66 € HT (soit 500 000 € TTC)

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
M.	LAHACHE	Thierry	SG	/
M.	EL HAGE	Abdallah	MAP	OML
M.	GRANET	François	MAP	E
M.	MURRU	Olivier	MAP	E
Mme	REVOL	Maryline	MAP	ML
Mme	SAUVAGET	Stéphanie	MAP	OO
M.	SEPTAUBRE	Eric	MAP	OO

5.1.3 – dont le montant est strictement inférieur à 90 000 € HT

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	CARRIÉ	Nicole	PRNH	/
M.	FELIX	Denis	PRNH	/
Mme	ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	/
Mme	PIERRE	Cendrine	RCTV	/

5.1.4 – dont le montant est strictement inférieur à 40 000 € HT

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	BRUGIÈRE	Aurélié	MAP	AFF
M.	MOLLION	Vincent	MAP	AFF
Mme	BAUDU	Marine	MAP	E
Mme	BLANC	Isabelle	MAP	E
Mme	DARRIEUS	Valentine	MAP	E
Mme	EMMELIN	Sarah	MAP	E
Mme	GAUTHIER	Hermance	MAP	E
M.	GUIVARCH	Joël	MAP	E
M.	PLANCHE	Erik	MAP	E
M.	RIOU	Rémi	MAP	E
M.	BUCHWALTER	Florent	MAP	ML
M.	LHEMAN	Jacky	MAP	ML
M.	MICHAUD	Marc	MAP	ML
M.	PABION	Sébastien	MAP	ML
M.	BARRAUD	Sébastien	MAP	OO
M.	BOURGIER	Thomas	MAP	OO

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	DELORME	David	MAP	OO
M.	MAGE	Laurent	MAP	OO
Mme	PALMAS	Aurélié	MAP	OO
M.	ROSSIGNOL	Laurent	MAP	OO
M.	WEPIERRE	Nicolas	MAP	OO
M.	EDOUARD	Simon	PRNH	HPCAdN
M.	GAUTHERON	Alain	PRNH	HPCAdN
M.	RIBEYRE	Raphaël	PRNH	HPCAdN
M.	HERRERA	Pascal	PRNH	HPCGD
M.	LABORDA	Yann	PRNH	HPCGD
M.	VALANTIN	Pierre-Yves	PRNH	HPCGD
M.	BECHON	Pierre-Marie	PRNH	HPCRAS
M.	COURTES	Frédéric	PRNH	HPCRAS
M.	ROBACHE	Antoine	PRNH	OH

5.2 – Pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services

5.2.1 – pour tout montant

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	GRAVIER	Fabrice	MAP	/

5.2.2 – dont le montant est strictement inférieur à 140 000€ HT

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	REVOL	Maryline	MAP	E
Mme	SAUVAGET	Stéphanie	MAP	E
M.	MURRU	Olivier	MAP	ML
M.	EL HAGE	Abdallah	MAP	OML
M.	GRANET	François	MAP	OO
M.	SEPTAUBRE	Eric	MAP	OO
M.	BALLET-BAZ	Christophe	MAP	SA
Mme	EVELLIN-MONTAGNE	Carole	MAP	SA
Mme	CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
M.	LAHACHE	Thierry	SG	/

5.2.3 – dont le montant est strictement inférieur à 90 000 € HT

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
M.	BOSSUAT	Jean-François	BARPI	/	
M.	PERCHE	Vincent	BARPI	/	
Mme	BAILLY	Anaïs	CIDDAE	/	À compter du 14/11/2022
M.	LIBERT	Christophe	CIDDAE	/	
M.	PIGOT	David	CIDDAE	/	
Mme	DAYET	Laurence	EHN	/	
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/	
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PACH	
M.	BOUDARD	Arnaud	HCVD	/	

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	MATHONNET	Sabine	HCVD	/	Jusqu'au 01/02/2023
M.	TIBI	Vincent	HCVD	GPLC	
M.	BECCAVIN	Jérôme	HCVD	PPBVD	
M.	BOSC	Lydie	HCVD	PPPSL	
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/	
M.	PERROT	Étienne	PRICAE	/	
Mme	CARRIÉ	Nicole	PRNH	/	
M.	FELIX	Denis	PRNH	/	À compter du 01/11/2022
Mme	ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	/	
Mme	PIERRE	Cendrine	RCTV	/	

5.2.4 – dont le montant est strictement inférieur à 40 000 € HT

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	BRUGIÈRE	Aurélie	MAP	AFF	
M.	MOLLION	Vincent	MAP	AFF	
Mme	BAUDU	Marine	MAP	E	
Mme	BLANC	Isabelle	MAP	E	
Mme	DARRIEUS	Valentine	MAP	E	
Mme	EMMELIN	Sarah	MAP	E	Jusqu'au 30/11/2022
Mme	GAUTHIER	Hermance	MAP	E	
M.	GUIVARCH	Joël	MAP	E	
M.	PLANCHE	Erik	MAP	E	
M.	RIOU	Rémi	MAP	E	
M.	BUCHWALTER	Florent	MAP	ML	
M.	LHEMAN	Jacky	MAP	ML	
M.	MICHAUD	Marc	MAP	ML	
M.	PABION	Sébastien	MAP	ML	
M.	BARRAUD	Sébastien	MAP	OO	
M.	BOURGIER	Thomas	MAP	OO	
M.	DELORME	David	MAP	OO	
M.	MAGE	Laurent	MAP	OO	
Mme	PALMAS	Aurélie	MAP	OO	
M.	ROSSIGNOL	Laurent	MAP	OO	
M.	WEPIERRE	Nicolas	MAP	OO	
M.	EDOUARD	Simon	PRNH	HPCAdN	
M.	GAUTHERON	Alain	PRNH	HPCAdN	
M.	RIBEYRE	Raphaël	PRNH	HPCAdN	
M.	HERRERA	Pascal	PRNH	HPCGD	
M.	LABORDA	Yann	PRNH	HPCGD	
M.	VALANTIN	Pierre-Yves	PRNH	HPCGD	
M.	BECHON	Pierre-Marie	PRNH	HPCRAS	
M.	COURTES	Frédéric	PRNH	HPCRAS	
Mme	CHEVRIER	Julie	PRNH	OH	
M.	ROBACHE	Antoine	PRNH	OH	

5.3 – Pour les conventions constitutives de groupement de commande de fournitures et de services

5.3.1 – pour tout montant

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	GRAVIER	Fabrice	MAP	/

5.3.2 – dont le montant est strictement inférieur à 140 000€ HT

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	REVOL	Maryline	MAP	E
Mme	SAUVAGET	Stéphanie	MAP	E
M.	MURRU	Olivier	MAP	ML
M.	EL HAGE	Abdallah	MAP	OML
M.	GRANET	François	MAP	OO
M.	SEPTAUBRE	Eric	MAP	OO
Mme	BALLET-BAZ	Christophe	MAP	SA
M.	EVELLIN-MONTAGNE	Carole	MAP	SA
Mme	CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
M.	LAHACHE	Thierry	SG	/

5.3.3 – dont le montant est strictement inférieur à 90 000 € HT

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	DAYET	Laurence	EHN	/	
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/	
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PACH	
M.	BOUDARD	Arnaud	HCVD	/	
Mme	MATHONNET	Sabine	HCVD	/	Jusqu'au 01/02/2023
M.	TIBI	Vincent	HCVD	GPLC	
M.	BECCAVIN	Jérôme	HCVD	PPBVD	
Mme	BOSC	Lydie	HCVD	PPPSL	
Mme	CARRIÉ	Nicole	PRNH	/	
M.	FELIX	Denis	PRNH	/	
Mme	ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	/	
Mme	PIERRE	Cendrine	RCTV	/	

5.3.4 – dont le montant est strictement inférieur à 40 000 € HT

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	BRUGIÈRE	Aurélie	MAP	AFF	
M.	MOLLION	Vincent	MAP	AFF	
Mme	BAUDU	Marine	MAP	E	
Mme	BLANC	Isabelle	MAP	E	
Mme	DARRIEUS	Valentine	MAP	E	
Mme	EMMELIN	Sarah	MAP	E	Jusqu'au 30/11/2022
Mme	GAUTHIER	Hermance	MAP	E	
M.	GUIVARCH	Joël	MAP	E	
M.	PLANCHE	Erik	MAP	E	
M.	RIOU	Rémi	MAP	E	
M.	BUCHWALTER	Florent	MAP	ML	
M.	LHEMAN	Jacky	MAP	ML	
M.	MICHAUD	Marc	MAP	ML	

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
M.	PABION	Sébastien	MAP	ML	
M.	BARRAUD	Sébastien	MAP	OO	
M.	BOURGIER	Thomas	MAP	OO	
M.	DELORME	David	MAP	OO	
M.	MAGE	Laurent	MAP	OO	
Mme	PALMAS	Aurélie	MAP	OO	
M.	ROSSIGNOL	Laurent	MAP	OO	
M.	WEPIERRE	Nicolas	MAP	OO	

ARTICLE 6 : CONCERNANT L'EXÉCUTION DES MARCHÉS

Pour les actes et pièces relatifs à l'exécution des marchés suivants, subdélégation de signature est donnée à :

6.1 – Pour les marchés et accords-cadres de travaux

6.1.1 – pour tout montant

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	GRAVIER	Fabrice	MAP	/
Mme	CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
M.	LAHACHE	Thierry	SG	/

6.1.2 – dont le montant est strictement inférieur à 5 382 000€ HT

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	REVOL	Maryline	MAP	E
Mme	SAUVAGET	Stéphanie	MAP	E
M.	MURRU	Olivier	MAP	ML
M.	EL HAGE	Abdallah	MAP	OML
M.	GRANET	François	MAP	OO
M.	SEPTAUBRE	Eric	MAP	OO

6.1.3 – dont le montant est strictement inférieur à 90 000 € HT

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	CARRIÉ	Nicole	PRNH	/
M.	FELIX	Denis	PRNH	/
Mme	ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	/
Mme	PIERRE	Cendrine	RCTV	/

6.1.4 – dont le montant est strictement inférieur à 40 000 € HT

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	BRUGIÈRE	Aurélie	MAP	AFF	
M.	MOLLION	Vincent	MAP	AFF	
Mme	BAUDU	Marine	MAP	E	
Mme	BLANC	Isabelle	MAP	E	
Mme	DARRIEUS	Valentine	MAP	E	

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	HEMMELIN	Sarah	MAP	E	Jusqu'au 30/11/2022
Mme	GAUTHIER	Hermance	MAP	E	
M.	GUIVARCH	Joël	MAP	E	
M.	PLANCHE	Erik	MAP	E	
M.	RIOU	Rémi	MAP	E	
M.	BUCHWALTER	Florent	MAP	ML	
M.	LHEMAN	Jacky	MAP	ML	
M.	MICHAUD	Marc	MAP	ML	
M.	PABION	Sébastien	MAP	ML	
M.	BARRAUD	Sébastien	MAP	OO	
M.	BOURGIER	Thomas	MAP	OO	
M.	DELORME	David	MAP	OO	
M.	MAGE	Laurent	MAP	OO	
Mme	PALMAS	Aurélie	MAP	OO	
M.	ROSSIGNOL	Laurent	MAP	OO	
M.	WEPIERRE	Nicolas	MAP	OO	
M.	EDOUARD	Simon	PRNH	HPCAdN	
M.	GAUTHERON	Alain	PRNH	HPCAdN	
M.	RIBEYRE	Raphaël	PRNH	HPCAdN	
M.	HERRERA	Pascal	PRNH	HPCGD	
M.	LABORDA	Yann	PRNH	HPCGD	
M.	VALANTIN	Pierre-Yves	PRNH	HPCGD	
M.	BECHON	Pierre-Marie	PRNH	HPCRAS	
M.	COURTES	Frédéric	PRNH	HPCRAS	
Mme	LAGANIER	Elsa	PRNH	HPCRAS	
M.	ROBACHE	Antoine	PRNH	OH	
Mme	JAILLON	Audreay	SG	LI	
M.	SALMON	Jean-François	SG	LI	

6.1.5 – dont le montant est strictement inférieur à 10 000 € HT

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	CRUCHAUDET	Nadia	SG	LI
Mme	LEVEQUE	Geneviève	SG	LI
M.	VERGAND	Sébastien	SG	LI

6.1.6 – Pour tout montant, uniquement pour les déclarations de sous-traitance, les ordres de service et les états d'acomptes

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	
Mme	BRUGIÈRE	Aurélie	MAP	AFF	
M.	MOLLION	Vincent	MAP	AFF	
Mme	BAUDU	Marine	MAP	E	
Mme	BLANC	Isabelle	MAP	E	
Mme	BUFFET	Céline	MAP	E	
Mme	DARRIEUS	Valentine	MAP	E	
Mme	HEMMELIN	Sarah	MAP	E	Jusqu'au 30/11/2022
Mme	GAUTHIER	Hermance	MAP	E	

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	
M.	GUIVARCH	Joël	MAP	E	
M.	PLANCHE	Erik	MAP	E	
Mme	REVOL	Maryline	MAP	E	
M.	RIOU	Rémi	MAP	E	
Mme	SAUVAGET	Stéphanie	MAP	E	
M.	BUCHWALTER	Florent	MAP	ML	
M.	LHEMAN	Jacky	MAP	ML	
M.	MICHAUD	Marc	MAP	ML	
M.	MURRU	Olivier	MAP	ML	
M.	PABION	Sébastien	MAP	ML	
M.	EL HAGE	Abdallah	MAP	OML	
M.	BARRAUD	Sébastien	MAP	OO	
M.	BOURGIER	Thomas	MAP	OO	
M.	DELORME	David	MAP	OO	
M.	GRANET	François	MAP	OO	
M.	MAGE	Laurent	MAP	OO	
Mme	PALMAS	Aurélie	MAP	OO	
M.	ROSSIGNOL	Laurent	MAP	OO	
M.	SEPTAUBRE	Eric	MAP	OO	
M.	WEPIERRE	Nicolas	MAP	OO	

6.2 – Pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services

6.2.1 – pour tout montant

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	GRAVIER	Fabrice	MAP	/
Mme	CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
M.	LAHACHE	Thierry	SG	/

6.2.2 – dont le montant est strictement inférieur à 140 000 € HT

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	REVOL	Maryline	MAP	E
Mme	SAUVAGET	Stéphanie	MAP	E
M.	MURRU	Olivier	MAP	ML
M.	EL HAGE	Abdallah	MAP	OML
M.	GRANET	François	MAP	OO
M.	SEPTAUBRE	Eric	MAP	OO
M.	BALLET-BAZ	Christophe	MAP	SA
Mme	EVELLIN-MONTAGNE	Carole	MAP	SA

6.2.3 – dont le montant est strictement inférieur à 90 000 € HT

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
M.	BOSSUAT	Jean-François	BARPI	/	
M.	PERCHE	Vincent	BARPI	/	
Mme	BAILLY	Anaïs	CIDDAE	/	À compter du 14/11/2022

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
M.	LIBERT	Christophe	CIDDAE	/	
M.	PIGOT	David	CIDDAE	/	
Mme	LOHR	Évelyne	DIR	Cabinet	
Mme	ASSEMAT	Maëwa	DIR	Com	
Mme	DAYET	Laurence	EHN	/	
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/	
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PACH	
M.	BOUDARD	Arnaud	HCVD	/	
Mme	MATHONNET	Sabine	HCVD	/	Jusqu'au 01/02/2023
M.	TIBI	Vincent	HCVD	GPLC	
M.	BECCAVIN	Jérôme	HCVD	PPBVD	
Mme	BOSC	Lydie	HCVD	PPPSL	
Mme	GRAVIER-BARDET	Mireille	MIGT	/	
Mme	NOVAT	Monique	MIGT	/	
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/	
M.	PERROT	Étienne	PRICAE	/	
Mme	CARRIÉ	Nicole	PRNH	/	
M.	FELIX	Denis	PRNH	/	
M.	ROBACHE	Antoine	PRNH	OH	
M.	CONTE	Olivier	PRNH	PRNB	
Mme	ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	/	
Mme	PIERRE	Cendrine	RCTV	/	
M.	CLAVEL	Robert	RCTV	CRSE	
Mme	LAURENT-BROUTY	Myriam	RCTV	CRSE	
Mme	LETOFFET	Murielle	RCTV	CRSO	
M.	BOUILLOUX	Christophe	RCTV	VH	
Mme	JAILLON	Audrey	SG	LI	
M.	SALMON	Jean-François	SG	LI	

6.2.4 – dont le montant est strictement inférieur à 40 000 € HT

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	KHATER	Nour	ASN	/	
Mme	OUCHIAR	Malika	DIR	MQ	
M.	MARTINEZ	Pierre-Jean	EHN	/ PDB	
M.	PITRAT	Didier	EHN	/ PDB	
Mme	CHARLEMAGNE	Isabelle	EHN	PACH	
M.	CHEGRANI	Patrick	EHN	PE	
Mme	GENIN	Brigitte	EHN	PE	Jusqu'au 31/12/2022
Mme	LONJARET	Emmanuelle	EHN	PE	À compter du 01/12/2022
Mme	PAGLIARI-THIBERT	Carine	EHN	PME	
M.	RICHARD	Olivier	EHN	PN	
Mme	BRUGIÈRE	Aurélie	MAP	AFF	
M.	MOLLION	Vincent	MAP	AFF	
Mme	BAUDU	Marine	MAP	E	
Mme	BLANC	Isabelle	MAP	E	
Mme	BUFFET	Céline	MAP	E	
Mme	DARRIEUS	Valentine	MAP	E	
Mme	ELIZABETH	Clémence	MAP	E	
Mme	HEMMELIN	Sarah	MAP	E	Jusqu'au 30/11/2022

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	GAUTHIER	Hermance	MAP	E	
M.	GUIVARCH	Joël	MAP	E	
M.	PLANCHE	Erik	MAP	E	
M.	RIOU	Rémi	MAP	E	
M.	BUCHWALTER	Florent	MAP	ML	
M.	LHEMAN	Jacky	MAP	ML	
M.	MICHAUD	Marc	MAP	ML	
M.	PABION	Sébastien	MAP	ML	
M.	BARRAUD	Sébastien	MAP	OO	
M.	BOURGIER	Thomas	MAP	OO	
M.	CHEVASSON	Gilles	MAP	OO	
M.	DELORME	David	MAP	OO	
M.	MAGE	Laurent	MAP	OO	
Mme	PALMAS	Aurélie	MAP	OO	
M.	ROSSIGNOL	Laurent	MAP	OO	
M.	THIER	Sébastien	MAP	OO	
M.	WEPIERRE	Nicolas	MAP	OO	
M.	BONNEAU	Olivier	MAP	SA	
M.	ULLERN	Pierre	MAP	SA	
M.	EDOUARD	Simon	PRNH	HPCAdN	
M.	GAUTHERON	Alain	PRNH	HPCAdN	
M.	RIBEYRE	Raphaël	PRNH	HPCAdN	
M.	HERRERA	Pascal	PRNH	HPCGD	
M.	LABORDA	Yann	PRNH	HPCGD	
M.	VALANTIN	Pierre-Yves	PRNH	HPCGD	
M.	BECHON	Pierre-Marie	PRNH	HPCRAS	
M.	COURTES	Frédéric	PRNH	HPCRAS	
Mme	LAGANIER	Elsa	PRNH	HPCRAS	
Mme	DUBUS-CHAVANIS	Marie-Paule	SG	CLAS	
Mme	MOYA	Hermelina	SG	LI	
M.	REBIB	Samir	SG	LI	
Mme	LABONNE	Cécile	SG	MP	
M.	BOUTORINE	Stéphane	SG	RH-GPEEC-FORM	
Mme	BRUNET	Magali	SG	RH-GPEEC-FORM	
Mme	JOUSSE	Dorothee	SG	RH-GPEEC-FORM	À compter du 01/12/2022
Mme	RENEVIER	Clémentine	SG	RH-GPEEC-FORM	
Mme	ALBERTI	Anaïs	SG	TI	
M.	FARGEIX	Médéric	SG	TI	

6.2.5 – dont le montant est strictement inférieur à 5 000 € HT

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	KHATER	Nour	ASN	/
Mme	HALBWACHS	Maya	MIGT	/
Mme	ARNAULT	Marie-Céline	PARHR	/
M.	DIOT	Aymeric	PARHR	/
Mme	HEQUET	Maryline	PRNH	HPCGD
Mme	CRUCHAUDET	Nadia	SG	LI
Mme	LEVEQUE	Geneviève	SG	LI
M.	VERGAND	Sébastien	SG	LI
M.	RICHARD	Olivier	UD 01	/
M.	PIEYRE	Mathias	UD 38	/
M.	POLGE	Christophe	UD 42-43	/
M.	DUREL	Jean-Yves	UD 69	/
Mme	DAUJAN	Céline	UiD 07-26	/

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	JORSIN-CHAZEAU	Anne-Laure	UiD 73-74	/
M.	LABELLE	Lionel	UiD CAP	/

6.2.6 – dont le montant est strictement inférieur à 1 500 € HT

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
M.	DIEZ	Luis	DIR	/	
Mme	MONDIERE	Marie-Paule	EHN	GEST	
M.	GMYR	Michel	EHN	PE	Jusqu'au 31/12/2022
Mme	GRAS LARDET	Sabine	MAP	AFF	
M.	MATHE	Fabien	MAP	AFF	
Mme	ROUDET	Cindy	MAP	AFF	
M.	CARLIOZ	Thomas	PONSOH	/	
M.	CARON	Xavier	PONSOH	/	
M.	BONTEMPS	Vincent	PRNH	HPCAN	
M.	BUCKENMEYER	Xavier	PRNH	HPCGD	
M.	DELCOURT	Christophe	PRNH	HPCGD	
Mme	GARABEDIAN	Christine	PRNH	HPCGD	
M.	BARRIOZ	Christophe	PRNH	HPCRAS	
M.	DUBY	Patrick	PRNH	HPCRAS	
M.	PIALLA	Thierry	PRNH	HPCRAS	
M.	ROGEON	Gérard	PRNH	HPCRAS	
M.	TROUSSEL	Didier	PRNH	HPCRAS	
M.	BONNER	Olivier	PRNH	OH	
Mme	JUILLET	Vanessa	RCTV	/	
M.	BOYENVAL	Vincent	RCTV	MACTR	
Mme	ROUX-JEANNIN	Valérie	SG	TI	

6.2.7 – Pour tout montant, uniquement pour les déclarations de sous-traitance, les ordres de service et les états d'acomptes

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
M.	BRUGIÈRE	Aurélie	MAP	AFF	
M.	MOLLION	Vincent	MAP	AFF	
Mme	BAUDU	Marine	MAP	E	
Mme	BLANC	Isabelle	MAP	E	
Mme	BUFFET	Céline	MAP	E	
Mme	DARRIEUS	Valentine	MAP	E	
Mme	ELIZABETH	Clémence	MAP	E	
Mme	HEMMELIN	Sarah	MAP	E	Jusqu'au 30/11/2022
Mme	GAUTHIER	Hermance	MAP	E	
M.	GUIVARCH	Joël	MAP	E	
M.	PLANCHE	Erik	MAP	E	
Mme	REVOL	Maryline	MAP	E	
M.	RIOU	Rémi	MAP	E	
Mme	SAUVAGET	Stéphanie	MAP	E	
M.	BUCHWALTER	Florent	MAP	ML	
M.	LHEMAN	Jacky	MAP	ML	

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
M.	MICHAUD	Marc	MAP	ML	
M.	MURRU	Olivier	MAP	ML	
M.	PABION	Sébastien	MAP	ML	
M.	BARRAUD	Sébastien	MAP	OO	
M.	BOURGIER	Thomas	MAP	OO	
M.	CHEVASSON	Gilles	MAP	OO	
M.	DELORME	David	MAP	OO	
M.	GRANET	François	MAP	OO	
M.	MAGE	Laurent	MAP	OO	
Mme	PALMAS	Aurélie	MAP	OO	
M.	ROSSIGNOL	Laurent	MAP	OO	
M.	SEPTAUBRE	Eric	MAP	OO	
M.	THIER	Sébastien	MAP	OO	
M.	WEPIERRE	Nicolas	MAP	OO	
M.	BONNEAU	Olivier	MAP	SA	
M.	COLONNA D'ISTRIA	Romain	MAP	SA	
M.	ULLERN	Pierre	MAP	SA	

6.3 – Pour les modifications en cours d'exécution (avenants)

Pour les modifications en cours d'exécution (avenant) qui augmentent d'un montant égal ou supérieur à 20 % le montant du marché initial :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
M.	GRAVIER	Fabrice	MAP	/	
Mme	REVOL	Maryline	MAP	E	
Mme	SAUVAGET	Stéphanie	MAP	E	
M.	MURRU	Olivier	MAP	ML	
M.	GRANET	François	MAP	OO	
M.	SEPTAUBRE	Eric	MAP	OO	
M.	BALLET-BAZ	Christophe	MAP	SA	
Mme	EVELLIN-MONTAGNE	Carole	MAP	SA	

ARTICLE 7 :

L'arrêté n°DREAL-SG-2022-115 du 08 novembre 2022 portant subdélégation de signature en matière de commandes publiques, aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 9 :

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur régional
de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Signé

Jean-Philippe DENEUVY